

WOLF & KOLLEGEN

SOLICITORS

Commercialisation légale des produits JenFe et JenFe Plus dans l'Union européenne :

Chers partenaires de Nexagen USA LLC,

Nous avons récemment reçu un certain nombre de questions concernant la commercialisation de nos produits JenFe et JenFe Plus. C'est au nom de Nexagen USA LLC que nous souhaiterions donc vous faire part des remarques suivantes :

I.

La philosophie du positionnement de produits pour la ligne de produits JenFe a été améliorée et adaptée, en indiquant la conformité avec toutes les règles en concernant l'Ordonnance sur les cosmétiques de l'Union européen, et qu'elle a conformé aux directives de l'UE pour qualifier comme un produit Cosmétique valable, et commercialisables.

En outre, les produits son classifiés en Asie comme une Cosmétique spéciale pour la beauté de la figure.

II.

Ce signifie :

- A) Les compositions de produits de JenFe au présent sont classifiées comme une Cosmétique.
- B) Les réclamations conforment avec celles d'une Cosmétique.
- C) Les lignes de produits JenFe et JenFe Plus sont, par la composition, permis pour la distribution sous la loi.
- D) La classification au présent a été examinée légalement compréhensible et été confirmée.
- E) Si en corrélation de ce sujet, il y a d'estimations différentes pour la classification de produits, ils devraient passer au siège central de la firme.

III.

Aussi inclus, une brève opinion experte au courant de l'institut scientifique Cure Consult, qui est un membre de l'Association Nationale de l'Industrie Allemande, et qui fonctionne comme une organisation de commerce pour la médecine et d'autres consommables, comme les produits des soins corporels. Dans ce document, la classification de produits et la distribution légale sont clairement définies.

WOLF & KOLLEGEN
SOLICITORS

Nous espérons d'avoir été d'assistance avec les informations ici fournies.

Avec nos meilleures salutations,

Andreas Wolf
Avocat